





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION









Prix de l'excellence économique en STMG

SESSION 2019

Rapport du jury

Finalité du Prix de l'excellence économique STMG :

Le Prix de l'excellence économique STMG expérimenté depuis deux ans dans l'académie de Créteil a été reconduit en 2019 par la Banque de France et CITECO en l'élargissant à d'autres académies. Le Prix de l'excellence économique STMG a été proposé à toutes les classes de terminales STMG des académies de Créteil, Rennes et Paris, ainsi qu'à quelques classes « ambassadrices » des académies de Caen et Montpellier. Les professeurs volontaires ont accompagné leurs élèves volontaires. Le fait de ne pas imposer le concours à tous les élèves, mais au contraire d'éveiller l'implication personnelle est déjà un travail sur le parcours de l'élève qui deviendra étudiant.

Le Prix de l'excellence économique STMG a pour but de proposer une épreuve écrite d'une exigence relativement comparable à ce qui peut se faire au Concours général des lycées. Toutefois la forme en est différente et la déclinaison de l'objectif pédagogique peut s'avérer multiple. Entraîner un groupe d'élèves à un concours n'a pas nécessairement pour but de... remporter ce concours. L'effet dynamique de groupe, l'engouement collectif, la valorisation individuelle par la participation sont autant de facteurs de motivation pour un professeur. Le Prix de l'excellence économique STMG ne cherche pas à ce que les professeurs forment des « champions » de l'économie, mais à ce que les concepts économiques servent de moteur à un entraînement intellectuel de tous les élèves volontaires, quel que soit leur niveau scolaire.

Une cérémonie de remise du Prix de l'excellence économique STMG dans les locaux de la Banque de France est organisée à l'issue du jury. Le premier lauréat se verra offrir la possibilité de préparer gratuitement un concours d'entrée à la Banque de France, option utilisable à la fin de ses études, ou au choix d'effectuer un de ses stages obligatoires dans le cadre de ses études futures au sein d'un établissement du réseau de la Banque de France. Les trois lauréats recevront un Pass Tribu leur permettant de visiter gratuitement la Cité de l'économie à Paris (www.citeco.fr) avec leur famille. Un certificat de réussite au concours mentionnant leur rang sera envoyé aux trois lauréats et à chacun des participants, une attestation de participation. Ces documents pourront être valorisés dans le cadre de dossiers de poursuite d'étude post-bac. Les classes des trois lauréats et leurs professeurs seront invités à la remise des prix.

Programme support de l'épreuve :

Le programme est celui d'économie de STMG. Sachant que l'épreuve a lieu en janvier, nous ne pouvons pas poser de sujet sur les derniers thèmes de terminale. Nous nous en tiendrons donc à l'ensemble du programme de première, et des premiers thèmes de terminale : thèmes 1 à 8.

Attendus pédagogiques :

Le jury n'aura aucune exigence spécifique liée à la forme de la rédaction (ni sur l'expression du plan suivi, ni sur une introduction et une conclusion respectant les normes usuelles de la dissertation). Il s'agit ainsi de ne pas entrer en conflit avec la formation des élèves pour leurs épreuves de baccalauréat. C'est surtout sur le fond et sur la qualité de la logique argumentative que va se porter le regard des évaluateurs. Les élèves devront montrer une capacité de raisonnement à propos de la problématique posée en utilisant à la fois leurs connaissances et les informations contenues dans le corpus documentaire.

Le format du sujet sera donc différent de ce qui se fait en économie au baccalauréat STMG, avec un corpus beaucoup plus long (8 à 10 pages) et l'expression d'un thème de réflexion préfigurant la question d'argumentation, sans les questions préalables. Le volume du corpus documentaire peut faire penser à une « note de synthèse » : mais le jury tient particulièrement à attirer l'attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire travailler les élèves à l'exercice intellectuel de la « note de synthèse ». Il s'agit de les mener à exploiter des documents, en les mettant en regard les uns des autres, en les critiquant grâce à leurs connaissances. De ce fait, le résultat attendu n'est absolument pas une reprise des idées de tous les documents proposés, mais une réflexion personnelle prenant appui sur tout ou partie des documents du corpus.

La durée de l'épreuve est de 4 heures.

Le sujet est construit en fonction des compétences scolaires des élèves de STMG. Il permet à tous les élèves de participer sans être dépassés par la difficulté.

Le sujet présente trois niveaux possibles de mise en œuvre:

- Un niveau applicatif : simple prélèvement d'information dans un corpus documentaire long ; ce qui permet aux élèves très scolaires de retirer un bénéfice de l'entraînement au travail sur ce type de sujet.
- Un niveau organisationnel : structuration des informations relevées et liens avec les connaissances de cours.
- Un niveau analytique : raisonnement sur les causalités entre les informations relevées. Le sujet n'impose pas de problématique, mais oriente les élèves en exprimant un thème de réflexion (sorte de titre thématique du corpus documentaire). C'est à l'élève de déterminer sa problématique précise pour organiser le fil conducteur de sa réflexion. Le choix et le suivi du d'une problématique est constitutif du niveau analytique.

Le corpus documentaire présente une diversité de lecture des informations : textes, tableaux de chiffres, graphiques, cartes, infographies...

Les professeurs souhaitant faire participer leurs élèves peuvent le faire pour plusieurs finalités différentes : accoutumer les élèves au stress d'une épreuve à enjeu avant le baccalauréat, entraîner à des attendus de l'enseignement supérieur (CPGE, DUT, Licence), intégrer le Prix de l'excellence économique STMG à la formation scolaire de terminale. Cet objectif est possible pour tous les élèves, y compris ceux pour lesquels le développement des compétences de lecture d'un corpus documentaire varié et multiple est nécessaire.

Organisation de la session 2019 :

L'épreuve écrite a été organisée dans la semaine du 21 au 26 janvier 2018, l'organisation pratique en revenant aux établissements.

333 élèves de 25 lycées publics et privés sous contrat des académies Créteil, Rennes, Paris, Caen et Montpellier, étaient inscrits. Au final 253 d'entre eux sont allés au bout de l'épreuve et ont rendu une copie.

La cérémonie de remise du Prix s'est déroulée le jeudi 28 mars, au centre administratif du siège de la Banque de France, à Noisiel, en présence de membres du jury, de Monsieur Mark Beguery, directeur de la direction de l'éducation économique et financière de la Banque de France, Monsieur Nicolas Vinci, représentant de la Cité de l'économie, Monsieur Philippe Bonzom, économiste à la direction de l'éducation économique et financière de la Banque de France. La cérémonie s'est déroulée en duplex dans les locaux de la direction régionale Bretagne de la Banque de France à Rennes, en présence de membres du jury.

Lauréats de la session 2018 :

4 élèves sont distingués :

- 1^{er} lauréat : Madame **Evanne JAN**, du lycée Jean Brito de Bain-de-Bretagne, professeure Madame Noël :
- 2^{ème} lauréat : Madame **Wiam ASSI**, du lycée Pablo Picasso de Fontenay-sous-Bois, professeurs Monsieur Ayari et Madame David ;
- 3^{ème} lauréat ex aequo : Madame Lucie GASNIER, du lycée Arcisse de Caumont de Bayeux, professeure Madame Laisney;
- 3^{ème} lauréat ex aequo : Madame **Coralie MONNIER**, du Jean Brito de Bain-de-Bretagne, professeure Madame Noël.

9 élèves ont été déclarés « finalistes » ; outre les quatre lauréats :

- Monsieur Hugo BRIAULT, du lycée Camille Claudel de Pontault-Combault;
- Monsieur **Dorian DA SILVA ALVES**, du lycée Flora Tristan de Noisy-le-Grand ;
- Madame Johanna DORVEL, du lycée Flugence Bienvenüe de Loudéac;
- Monsieur Nicolas MAFFEO, du lycée Samuel de Champlain de Chennevières-sur-Marne;
- Madame Manon PELE, du lycée Jean Brito de Bain-de-Bretagne;
- Madame Pauline POUNCHOU, du lycée Jean Brito de Bain-de-Bretagne;
- Madame Zoé REBECA, du lycée Van Dongen de Lagny-sur-Marne;
- Monsieur Benjamin RIGAULT, du lycée Flugence Bienvenüe de Loudéac.

Critères d'évaluation :

Critères généraux :

| Évaluation de la construction | on du raisonnement : |
|-------------------------------|---|
| Structure | - Éléments introductifs ; |
| | Plusieurs, au moins deux groupes d'éléments (parties); |
| | Éléments conclusifs (phrase, sans ouverture obligatoire). |
| Logique globale de la | - Enchaînement cohérent des groupes d'éléments. |
| construction | |
| Qualité de l'expression | - Orthographe ; |
| écrite | - Grammaire ; |
| | - Syntaxe. |
| Évaluation des savoirs et c | oncepts: |
| Clarté de l'exposé des | - Énoncé ; |
| idées | - Explication ; |
| | - Illustration. |
| | L'ensemble devant répondre à la problématique du sujet pour rendre |
| | l'élément validable. |
| Maîtrise du vocabulaire | - Économique, que ce soit apporté par le corpus documentaire ou |
| | tout autre terme économique utilisé par le candidat. |
| Expression des concepts | - Soit une définition exprimée en introduction ou des éléments |
| fondamentaux du sujet | explicatifs exprimés au cours du raisonnement. |

Critères liés au sujet :

| Grille d'analyse des copies | - | + | ++ |
|---|-------|---|----|
| Le candidat a t'il identifié les deux similitudes et les deux différences concernant les inégalités de revenus en France et aux États-Unis : I. La montée des inégalités liées aux salaires ; II. La montée des inégalités aux revenus du patrimoine ; I. Une fiscalité plus progressive aux États-Unis ; II. Mais un système de prestations sociales et de services publics gratuits plus redistributif en France. | | | |
| Le candidat a-t-il structuré ces évolutions en distinguant : I. les inégalités en termes de revenus primaires ; II. les inégalités en termes de revenus disponibles . | | | |
| Le candidat a-t-il relié ces différentes évolutions dans le cadre d'une réflexion problématisée. | | | |

Sujet:

Vous rédigerez une exploitation de l'ensemble documentaire fourni sur le thème suivant :

La comparaison des inégalités de revenus en France et aux États-Unis

Document 1 : Évolution du rapport interdécile en France

Source : Insee Première, Les niveaux de vie en 2016, nº 1710, 11.09.2018

Distribution des niveaux de vie en euros 2016 constants

| Décile de niveau de vie | 2000 | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| 1er décile (D1): 10% des ménages les plus pauvres | 10 000 | 10 710 | 11 010 | 10 910 | 10 720 | 10 880 | 10 850 | 10 880 | 11 040 |
| 2e décile (D2) | 12 390 | 13 310 | 13 670 | 13 630 | 13 630 | 13 710 | 13 730 | 13 690 | 13 900 |
| 3e décile (D3) | 14 410 | 15 370 | 15 980 | 15 910 | 15 980 | 16 000 | 16 080 | 16 000 | 16 220 |
| 4e décile (D4) | 16 340 | 17 320 | 18 080 | 18 020 | 18 120 | 18 090 | 18 190 | 18 180 | 18 360 |
| Médiane (D5) | 18 260 | 19 380 | 20 260 | 20 250 | 20 240 | 20 200 | 20 250 | 20 340 | 20 520 |
| 6e décile (D6) | 20 520 | 21 600 | 22 690 | 22 710 | 22 680 | 22 550 | 22 540 | 22 620 | 22 880 |
| 7º décile (D7) | 23 260 | 24 360 | 25 690 | 25 800 | 25 680 | 25 500 | 25 400 | 25 550 | 25 780 |
| 8º décile (D8) | 27 340 | 28 330 | 29 910 | 30 160 | 29 850 | 29 810 | 29 660 | 29 850 | 29 850 |
| 9° décile (D9) : 10% des ménages les plus riches | 35 000 | 35 870 | 38 000 | 38 800 | 37 960 | 37 320 | 37 070 | 37 580 | 37 570 |
| Ecart entre les 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres (D9-D1) | 25 000 | 25 160 | 26 990 | 27 890 | 27 240 | 26 440 | 26 220 | 26 700 | 26 530 |
| Rapport interdécile (D9/D1) | 3,5 | 3,3 | 3,5 | 3,6 | 3,5 | 3,4 | 3,4 | 3,5 | 3,4 |

Lecture : en 2016, les 10 % d'individus les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 040 euros.

Champ : France métropolitaine, individus vivant dans un ménage dont le revenu déclaré est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 1996 à 2004 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2016.

<u>Document 2</u>: Évolution du rapport interdécile aux États-Unis

Source: OECD.Stat

| | 2000 | 2005 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Rapport interdécile (D9/D1) | 5,4 | 5,9 | 6,1 | 6,1 | 6,2 | 6,4 | 6,4 | 6,1 | 6,3 |

<u>Document 3</u>: En matière d'inégalités, les États-Unis perdent le match face à l'Europe

CHARREL Marie, DE VERGES Marie, Le Monde, 14.12.2017

Les États-Unis peuvent-ils toujours se réclamer du rêve américain face à l'Europe ? La courbe des inégalités permet d'en douter, tant celles-ci se sont creusées plus vite et plus fortement outre-Atlantique au cours des trente dernières années. En 1980, les situations étaient comparables, selon les données collectées par les chercheurs du projet *World Wealth and Income Database* (WID.world).

Le « top 1 % » des Américains et Européens les plus riches détenait alors environ 10 % du revenu (national ou régional). Cette part est montée jusqu'à 12 % en Europe en 2016... mais elle a doublé aux États-Unis (20 %). Parallèlement, la part de revenu détenue par la moitié la plus pauvre de la population américaine s'est effondrée, passant de plus de 20 % à 12,5 %.

Le constat a beau être connu, il n'en demeure pas moins paradoxal. D'abord, parce que ces deux zones ont à peu près la même exposition à la mondialisation et la même pénétration technologique, deux facteurs invoqués pour expliquer la montée des inégalités.

En sus, comme aime à le rappeler l'économiste Thomas Piketty, qui coordonne le projet WID, les États-Unis se sont construits autour d'une tradition très égalitaire. En opposition, précisément, à une vieille Europe en butte à de fortes disparités de classes ou patrimoniales. Le système de l'impôt progressif sur les revenus n'a-t-il pas d'ailleurs été inventé outre-Atlantique, il y a un siècle ?

Tout a changé au début des années 1980. « C'est l'effet Ronald Reagan », explique Alexandre Delaigue, économiste à l'université de Lille-I. Les baisses d'impôts instaurées par le président républicain dès 1981 pour relancer l'économie ont profité aux plus aisés et ont favorisé l'explosion des hauts salaires. Jusque-là, les cadres dirigeants n'avaient guère intérêt à réclamer des rémunérations mirobolantes, puisqu'elles étaient fortement taxées.

L'Europe de l'Ouest, elle, a dans l'ensemble conservé une fiscalité [...] plus élevée : les recettes fiscales s'élevaient ainsi à 37,6 % du produit intérieur brut en Allemagne en 2016, à 44,1 % en Suède et à 45,6 % en France, contre 26 % outre-Atlantique. « Cela se traduit par un système de protection sociale et de dépenses plus généreux qu'aux États-Unis », détaille Zsolt Darvas, économiste au centre de réflexion Bruegel, sis à Bruxelles. L'assurance-chômage, l'accès à la santé et aux aides sociales limitent efficacement les écarts de revenus observés avant impôts et transferts. [...]

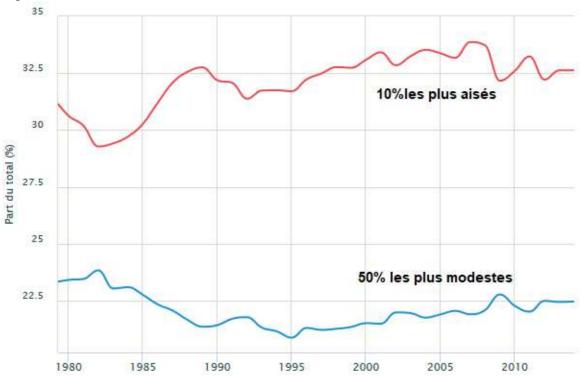
Aux États-Unis, un autre catalyseur d'inégalités est le système éducatif. Celui-ci peine à assurer sa fonction d'ascenseur social, en dépit du discours sur la méritocratie et l'égalité des chances. Tandis qu'en Europe la gratuité de l'enseignement prévaut, les enfants américains issus des milieux les plus modestes ont difficilement accès à des universités dont les frais de scolarité ont explosé depuis le début des années 1980.

Sans doute faut-il également souligner l'influence de la finance, qui participe de la montée des inégalités au moins de deux façons. D'abord, par la surreprésentation de ce secteur dans le groupe des très hauts revenus. Ensuite, par le rôle qu'il joue dans l'enrichissement des plus aisés : 80 % du marché boursier est détenu par les 10 % les plus riches qui ont bénéficié, de manière démesurée, de la hausse des cours des actions ces dernières années. [...]

<u>Document 4</u> : Inégalités de revenus et de patrimoine, en France et aux États-Unis, sur la période 1980-2014

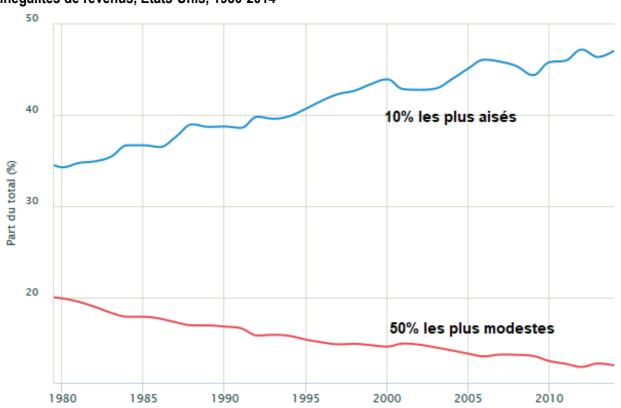
Source: WID.world, 2018

Inégalités de revenus, France, 1980-2014

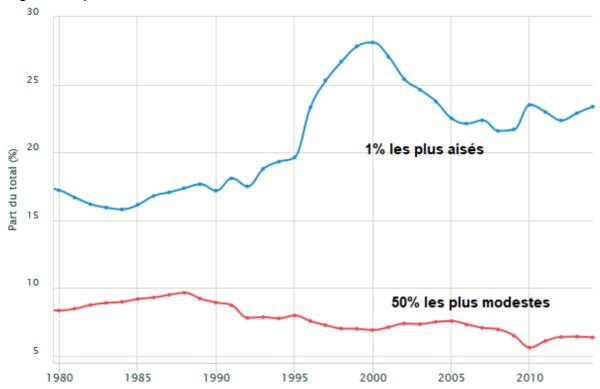


Lecture : en 2014, en France, la part de revenus détenue par les 10% les plus aisés représentait 32,6% du revenu national, tandis que celle des 50% les plus pauvres s'élevait à 22,5%.

Inégalités de revenus, États-Unis, 1980-2014

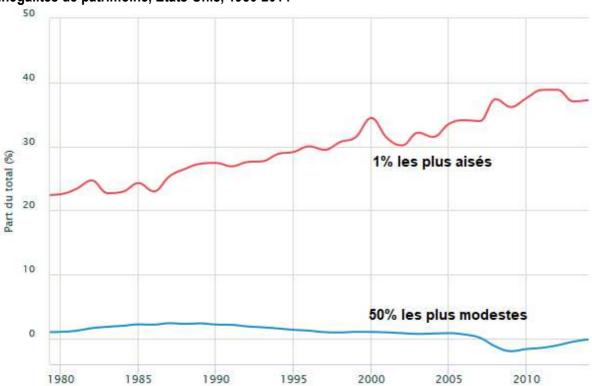


Inégalités de patrimoine, France, 1980-2014



Lecture : en 2014, en France, les ménages les 1% les plus aisés détenaient 23,4% du patrimoine total, tandis que les ménages les 50% les plus pauvres en détenaient 6,3%.

Inégalités de patrimoine, États-Unis, 1980-2014



Document 5 : L'envolée des très hauts revenus du travail

GARBINTI Bertrand., GOUPILLE-LEBRET Jonathan, Cahiers français, n° 400, juillet-août 2017

La hausse des très hauts revenus observée depuis le début des années 1980 n'est pas seulement due aux revenus du capital. Les plus hauts revenus du travail ont également beaucoup augmenté en France, même si leur évolution est moins forte que dans d'autres pays comme les États-Unis ou le Royaume-Uni. [...]

Comment expliquer l'envolée des très hauts revenus ? Plusieurs pistes ont été étudiées, qui offrent des analyses complémentaires. Elles sont principalement fondées sur la hausse des inégalités aux États-Unis, mais elles permettent toutefois d'éclairer la situation française, même si celle-ci reste moins inégalitaire.

L'internationalisation des débouchés, couplée aux changements intervenus dans les modes de communication et de production, pourrait expliquer l'envolée des plus hautes rémunérations au cours des trente dernières années. [...] Il existe désormais de nombreux secteurs (musique, cinéma, économie du numérique) où une fois le bien ou le service produit, il n'est pas coûteux de le reproduire. [...] De plus, la mondialisation et le développement de ces modes de communication permettent à ces biens et services d'accéder à un nombre toujours plus grand de consommateurs. Certains économistes ont ainsi avancé l'idée que cela permettrait aux personnes les plus innovantes, chanceuses, réputées ou talentueuses dans ces domaines d'obtenir des revenus de plus en plus élevés sans avoir à augmenter le prix du bien vendu, ni en raison d'une productivité particulièrement plus élevée. Ce phénomène est appelé « effet superstar ».

Selon d'autres, les fortes différences de rémunération au sein des postes de direction ne sont que très faiblement liées aux capacités managériales. Celles-ci peuvent justifier des différences de rémunérations importantes, mais elles ne varient pas suffisamment pour expliquer les écarts que l'on observe. Ce serait la taille des entreprises qui expliquerait l'essentiel de ces différences entre firmes, entre pays et au cours du temps : les plus grandes entreprises rémunèrent le mieux leur PDG, dont les revenus sont étroitement liés à la valeur de leur entreprise. Les hauts salaires observés du secteur de la finance sont plutôt dus à la dérèglementation financière, qui a accru la complexité des tâches dans ce secteur, et donc la rémunération. Cette hausse attirerait donc les travailleurs les plus qualifiés, qui bénéficieraient d'une rente de situation. Le développement du secteur financier expliquerait ainsi 15% à 20% de la hausse des inégalités de revenus intervenue aux États-Unis depuis les années 1980.

Le rôle de la fiscalité est également évoqué. En effet, les rémunérations des dirigeants sont plus élevées dans les pays où les taux d'imposition des hauts revenus sont les plus bas. Lorsque ces taux sont élevés (de l'ordre par exemple de 80% à 90%, voire plus aux États-Unis ou au Royaume-Uni dans les années 1940 à 1970, et encore de l'ordre de plus de 70% avant l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan et Margaret Thatcher), l'essentiel des augmentations de revenus de ces hauts salaires est reversé à l'État sous forme d'impôt. Les dirigeants auraient donc peu de motivations à négocier des augmentations et les conseils d'administration seraient peu enclins à les accorder. En revanche, lorsque l'imposition des plus hauts revenus diminue, il est plus intéressant pour un dirigeant de négocier une hausse de salaire puisqu'il est moins imposé sur chaque nouvel euro ou dollar obtenu. L'incitation deviendrait ainsi beaucoup plus forte à négocier des hausses de salaires, ce qui expliquerait le lien entre très hauts niveaux de revenus et faible taux d'imposition de ces revenus.

Document 6 : Inégalités : les faiblesses du modèle français

CHARREL Marie, BARTHET Élise, Le Monde, 25.09.2018

L'Hexagone, champion de la redistribution ? Pas si sûr. D'après une étude publiée en septembre 2018 par des chercheurs du Laboratoire sur les inégalités mondiales (World Inequality Lab, WIL), dont l'économiste Thomas Piketty, et de l'Institut des politiques publiques (IPP), les cotisations, impôts et transferts sociaux en France ont été moins efficaces, ces trente dernières années, pour réduire les inégalités qu'ils ne l'ont été aux États-Unis. Ce constat a de quoi surprendre, puisque, dans le même temps, la France reste bien plus égalitaire... Explications.

Alors que les écarts de revenu et de patrimoine n'avaient cessé de se réduire tout au long du XXe siècle, le fossé entre les riches et les pauvres s'est nettement accru en France depuis les années 1980. Le « tournant de la rigueur », sous François Mitterrand, a signé la fin de l'indexation des salaires sur les prix. Un décrochage aggravé par l'évolution des rapports de force dans le monde du travail et la poussée du chômage.

En se concentrant sur les revenus (du travail et du capital), le nouveau rapport coordonné par le WIL et l'IPP montre clairement cette hausse des inégalités avant impôts en France entre 1990 et 2018. [...]

Comme l'ont déjà montré d'autres travaux sur le sujet, le phénomène est plus marqué encore aux États-Unis. [...] Les riches Américains captent aujourd'hui plus de 47 % du revenu total.

Les politiques redistributives atténuent-elles ces inégalités ? Indubitablement. Après impôts, cotisations et transferts, les pauvres sont un peu moins pauvres et les riches un peu moins riches des deux côtés de l'Atlantique. Le phénomène est plus net en France, où les inégalités après redistribution sont en légère baisse, entre 1990 et 2018. Au cours de cette période, le système social et fiscal de l'Hexagone est devenu un peu plus progressif. Cette évolution tient d'abord aux politiques de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires mises en place à partir de 1993, et à la hausse de la taxation du capital pour les plus riches. Au bout du compte, « prélèvements et transferts ont totalement absorbé l'augmentation des inégalités », souligne le rapport.

Aux États-Unis, en revanche, les écarts entre riches et pauvres demeurent élevés, même après impôts. L'indicateur de redistribution a beau augmenter, comme en France, au cours des trois dernières décennies, les inégalités de départ sont telles que le fossé s'accroît.

Pourtant, à y regarder de plus près, le système social et fiscal américain est, étonnamment, plus redistributif que son équivalent français. En moyenne, sur la période 1990-2018, le revenu avant taxes des 10 % les plus riches en France équivaut à 7,1 fois celui des 50 % les plus pauvres. Après impôt, ce ratio tombe à 5,5. On peut donc en conclure que la redistribution a contribué à diminuer les inégalités de 23 %. Le même calcul, pour les États-Unis, montre que le ratio passe de 15,1 à 9,9, soit une baisse de 34 % après impôts.

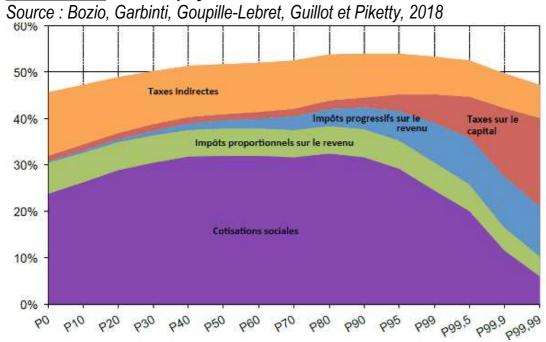
La moindre efficacité redistributive du système tricolore tient à la structure de ses prélèvements obligatoires. L'impôt sur le revenu (IR), progressif (le taux payé augmente avec le revenu), pèse ainsi seulement 4 points de produit intérieur brut (PIB) en France, contre 10 points outre-Atlantique.

De plus, les impôts proportionnels (contribution sociale généralisée, CSG), les taxes indirectes comme la TVA (qui rapporte quasiment deux fois plus que l'IR) ou celles sur le carburant et le tabac ont un poids important chez nous. Contrairement aux foyers aisés, qui épargnent, les ménages modestes consomment l'essentiel de ce qu'ils gagnent : une plus grande part de leurs revenus est donc aspirée par ces taxes.

Si notre système est en revanche plus égalitaire que celui des États-Unis avant redistribution et taxes, cela tient... à notre modèle social, c'est-à-dire à tous les autres leviers contribuant à limiter les écarts de revenus : l'accessibilité de notre université, moins chère qu'aux États-Unis, la qualité de notre système de santé, ou encore le smic, qui limite la pauvreté au travail.

« Dit autrement : les dépenses publiques en amont de la formation des revenus peuvent jouer un rôle plus déterminant que fiscalité et transferts sociaux pour réduire les inégalités », insiste Antoine Bozio, de l'IPP. Reste à savoir, concluent les auteurs, quelles sont les dépenses les plus efficaces en la matière, et dans quelles conditions...

Document 7: Taxes payées en France en fonction du revenu avant impôt (2018)

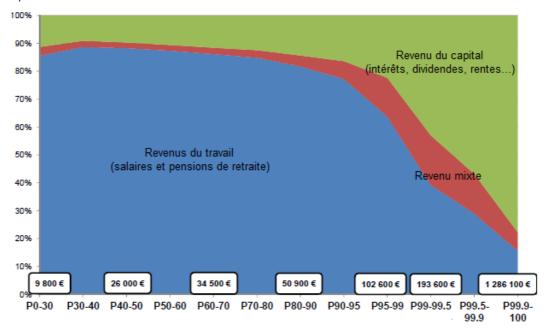


Le graphique montre le taux global d'imposition (incluant tous les prélèvements) par groupes de revenus au sein de la population des 25-60 ans travaillant au moins à temps partiel. Les individus sont classés des plus pauvres (à gauche) aux plus riches (à droite). Le groupe P0 désigne le 1er décile de revenu, c'est-à-dire les 10% les plus pauvres, le groupe P10 les 10% suivants, etc...

Lecture : en 2018, les individus du premier décile de revenu consacrent 24% de leur revenu avant impôt en cotisations sociales.

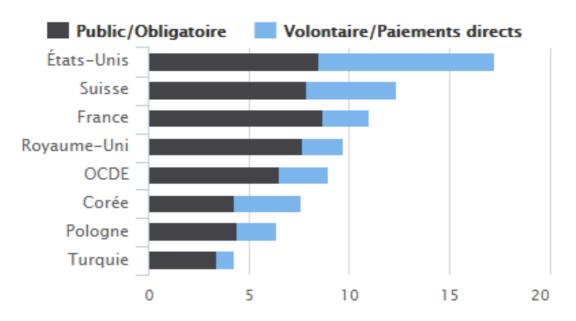
<u>Document 8</u>: Composition du revenu en France selon le niveau de revenu (2012) Source: Garbinti B., Goupille-Lebret J., Piketty T. (2016), « Income Inequality in France, 1900-2014: "Evidence from Distributional National Accounts (DINA)"

Ce graphique décompose les revenus des ménages selon trois sources de revenus. Il apparaît que le facteur travail est à l'origine de plus de 85% des revenus des ménages disposant de moins de 50 000 € par an et par adulte, ce qui représente 80% de la population. Au-delà de ce seuil, la part du facteur capital augmente à un rythme exponentiel : elle est de 60% autour de 190 000 euros (1% les plus riches) et de plus de 80% autour d'un million d'euros (0,01% les plus riches).



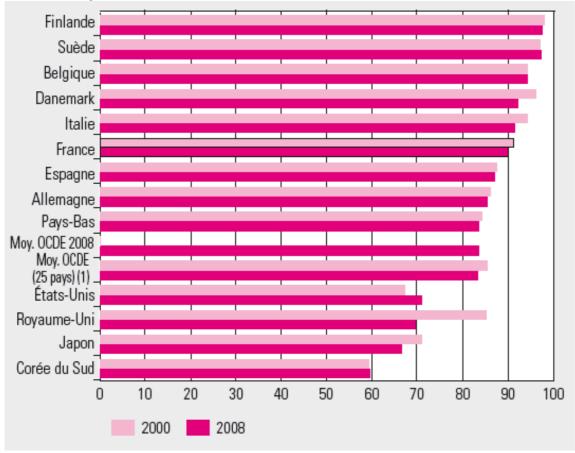
Document 9 : Dépenses de santé en pourcentage du PIB, en 2016

Source : Les indicateurs de l'OCDE, Panorama de la santé 2017



Document 10: Poids du financeur public dans la dépense d'éducation (%)

Source: OCDE, Regards sur l'éducation 2011



⁽¹⁾ Moyenne tous niveaux d'enseignement confondus, calculée sur l'ensemble des pays de l'OCDE ayant à la fois répondu en 2000 et en 2008, soit 25 pays.

Document 11 : Composition du revenu disponible en 2015 selon le niveau de vie (en %)

Source : Insee, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018

| Composantes du revenu disponible | | | | Tr | anches de | niveau de v | /ie | | | | |
|--|-------------------|---------|---------|---------|-----------|-------------|---------|---------|---------|-------------------|----------|
| | Inférieur à D1 | D1 à D2 | D2 à D3 | D3 à D4 | D4 à D5 | D5 à D6 | D6 à D7 | D7 à D8 | D8 à D9 | Supérieur à D9 | Ensemble |
| Revenus d'activité | 41,1 | 53,8 | 60,8 | 66,2 | 69,7 | 73,3 | 77,3 | 78,8 | 78,9 | 79,9 | 73,1 |
| Salaires (chômage inclus)1 | 38,0 | 51,0 | 58,7 | 63,8 | 66,9 | 71,1 | 75,0 | 75,4 | 74,9 | 66,0 | 67,5 |
| Montant net | 35,4 | 47,1 | 54,0 | 58,4 | 61,2 | 64,9 | 68,4 | 68,8 | 68,3 | 60,2 | 61,7 |
| CSG et CRDS | 2,6 | 3,9 | 4,8 | 5,4 | 5,7 | 6,2 | 6,6 | 6,6 | 6,6 | 5,8 | 5,8 |
| Revenus d'indépendants | 3,1 | 2,8 | 2,1 | 2,4 | 2,8 | 2,3 | 2,3 | 3,4 | 4,1 | 13,9 | 5,6 |
| dont montant net | 2,4 | 2,4 | 1,8 | 2,1 | 2,5 | 2,0 | 2,1 | 3,0 | 3,6 | 12,6 | 5,0 |
| Pensions et retraites | 15,1 | 26,0 | 30,2 | 32,7 | 32,7 | 31,3 | 29,7 | 30,1 | 30,3 | 22,8 | 28,1 |
| dont montant net | 14,8 | 25,4 | 29,3 | 31,3 | 31,0 | 29,4 | 27,7 | 28,0 | 28,2 | 21,2 | 26,4 |
| Revenus du patrimoine | 2,8 | 3,1 | 3,8 | 3,9 | 4,2 | 5,1 | 5,3 | 6,6 | 9,1 | 24,5 | 10,2 |
| dont montant net | 2,0 | 2,6 | 3,2 | 3,2 | 3,6 | 4,3 | 4,5 | 5,6 | 7,7 | 20,8 | 8,6 |
| Prestations sociales ² | 47,6 | 23,9 | 13,4 | 7,5 | 5,4 | 3,6 | 2,7 | 1,8 | 1,2 | 0,5 | 5,8 |
| Prestations familiales | 12,2 | 7,7 | 5,4 | 3,5 | 2,9 | 2,4 | 1,8 | 1,2 | 0,8 | 0,3 | 2,4 |
| Prestations logement | 16,7 | 8,1 | 3,9 | 1,8 | 1,0 | 0,5 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,0 | 1,6 |
| Minima sociaux | 18,7 | 8,1 | 4,1 | 2,2 | 1,5 | 0,7 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,1 | 1,8 |
| Prime pour l'emploi | 0,6 | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,2 | 0,1 | 0,1 | 0,0 | 0,0 | 0,2 |
| Impôts directs | -7,2 | -7,3 | -8,7 | -10,7 | - 12,2 | -13,5 | -15,2 | -17,4 | -19,5 | - 27,7 | -17,3 |
| Ensemble | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| Revenu disponible annuel moyen (en euros) | 12 700 | 18 940 | 22 330 | 25 500 | 29 250 | 33 350 | 37 460 | 42 760 | 51 720 | 88 350 | 36 300 |
| Niveau de vie annuel moyen des personnes (en euros) | 8 280 | 12 350 | 14 840 | 17 070 | 19 220 | 21 420 | 23 970 | 27 490 | 33 130 | 56 640 | 23 150 |

^{1.} Chômage inclus, salaires y compris CSG et CRDS mais hors toutes cotisations sociales.

<u>Document 12</u>: Part des prestations sociales dans le revenu disponible selon le niveau de vie du ménage en 2015 (en %)

Source : Insee, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018

| | Prestatio | ns familiales | Allocations | Minima sociaux | Ensemble |
|----------------|-----------|--------------------------------|-------------|-----------------|-----------------------------|
| | Ensemble | dont allocations familiales | logement | et RSA activité | des prestations sociales |
| Inférieur à D1 | 12,2 | 5,7 | 16,7 | 18,7 | 47,6 |
| De D1 à D2 | 7,7 | 3,6 | 8,1 | 8,1 | 23,9 |
| De D2 à D3 | 5,4 | 2,4 | 3,9 | 4,1 | 13,4 |
| De D3 à D4 | 3,5 | 1,6 | 1,8 | 2,2 | 7,5 |
| De D4 à D5 | 2,9 | 1,4 | 1,0 | 1,5 | 5,4 |
| De D5 à D6 | 2,4 | 1,2 | 0,5 | 0,7 | 3,6 |
| De D6 à D7 | 1,8 | 0,9 | 0,3 | 0,7 | 2,7 |
| De D7 à D8 | 1,2 | 0,7 | 0,2 | 0,4 | 1,8 |
| De D8 à D9 | 0,8 | 0,5 | 0,1 | 0,3 | 1,2 |
| Supérieur à D9 | 0,3 | 0,3 | 0,0 | 0,1 | 0,5 |
| Ensemble | 2,4 | 1,2 | 1,6 | 1,8 | 5,8 |

Champ : France métropolitaine, ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : pour les 10 % des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 47,6 % de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales.

Sources: Insee, DGFiP, Cnaf, Cnav, CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015.

^{2.} Pour les prestations soumises à la CRDS (familiales et logement), celle-ci est incluse.

Éléments de corrigé :

Le sujet proposé invite les candidats à mettre à jour des **similitudes** et des **différences** concernant les inégalités de revenus en France et aux États-Unis.

En termes de similitudes :

- I. La montée des inégalités de revenus liées aux salaires ;
- II. La montée des inégalités de patrimoines, et donc des inégalités liées aux revenus du patrimoine.

En termes de différences :

- III. Une fiscalité plus progressive aux États-Unis ;
- IV. Mais un système de prestations sociales et de services publics gratuits plus redistributif en France. Au final, les inégalités de revenus sont plus fortes aux États-Unis qu'en France.

Il est attendu du candidat :

- Qu'il identifie ces deux similitudes et ces deux différences ;
- Qu'il structure ces comparaisons en distinguant (en lien avec le programme d'économie de STMG) les inégalités en termes de revenus primaires liées aux revenus du travail (I) ou aux revenus du capital (II), et les inégalités en termes de revenu disponible, obtenu après prélèvements obligatoires (III) et revenus de transfert (IV);
- Qu'il relie ces différentes comparaisons dans le cadre d'une réflexion problématisée.

Exemple de problématique envisageable :

Comment expliquer des inégalités de revenus plus fortes aux États-Unis qu'en France ?

- III. Des similitudes en termes de montée des inégalités de revenus primaires (dans une proportion moindre en France)
 - La montée des inégalités liées aux revenus du travail ;
 - La montée des inégalités de patrimoines, et donc des inégalités liées aux revenus du capital;
- IV. Mais des différences en termes de redistribution, et donc en termes d'inégalités de revenus disponibles
 - Une fiscalité plus progressive aux États-Unis ;
 - Mais un système de prestations sociales et de services publics gratuits plus redistributif en France.

Composition du jury de la session 2018 :

Présidente du jury : Madame Sophie DUPAQUIER-DARS, professeure agrégée d'économie-gestion, classe préparatoire ENS, lycée Gaston Berger, Lille.

Membres du jury:

- Madame Émeline AUTIER, analyste d'entreprise, Direction régionale Île de France, Banque de France :
- Monsieur Fabien BLANCHOD, pôle lycéen, Direction de la Formation, Banque de France;
- Monsieur Hakim BOUDJAKDJI, professeur agrégé d'économie-gestion, classe préparatoire ECT, lycée Henri Moissan, Meaux;
- Monsieur Philippe CADET, agrégé d'économie-gestion, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, académie de Rennes;
- Madame Véronique GENRE, économiste, Direction Générale des Études Internationales, Banque de France;
- Madame Hélène LENOBLE-LIAUD, maître de conférences en économie, Université Paris-Dauphine ;
- Madame Françoise MAGNAN-MARIONNET, retraitée, économiste, anciennement Direction Générale des Études Internationales, Banque de France;
- Madame Déborah MONTEL, service comptabilité, contrôle, études et pilotage de la Direction Générale des Ressources Humaines, Banque de France, chargé de TD en DUT, IUT d'Évry;
- Monsieur René MOURLHON, directeur adjoint, Direction régionale Bretagne, Banque de France;
- Madame Corinne PASCO, agrégée d'économie-gestion, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, académie de Paris;
- Monsieur Patrick ROLANDIN, animateur d'informations économiques et financières, Direction régionale Bretagne, Banque de France;
- Monsieur Guillaume VALLET, responsable du Pôle lycéen, Direction de la Formation, Banque de France :
- Madame Alexandra ALMIMOFF, agrégée d'économie-gestion, inspecteur d'académie inspecteur pédagogique régional, académie de Créteil.

Alexandra ALMIMOFF tient tout particulièrement à remercier Monsieur Olivier BERMIS, professeur agrégé d'économie-gestion, IUT de Bordeaux, et Isabelle Nonis, Direction de l'éducation financière, Banque de France, sans qui rien ne se ferait.

Annexes:

Les copies lauréates sont transcrites dans le respect des textes originaux. Aucune correction n'a été effectuée.

Copie lauréate n°1 : Evanne JAN

Le revenu d'un ménage représente un élément important de sa personne puisqu'en effet, il ne détermine pas ce qu'il est mais c'est ce qui lui permet de vivre au quotidien. Aussi, selon la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « les Hommes naissant libre et égaux en droits ». Pourtant, des inégalités existent et persistent, notamment sur les inégalités de revenus.

Notons également que le revenu d'un ménage, autrement dit le revenu disponible qui est utilisé à des fins de consommation ou d'épargne, représente le résultat du revenu primaire (composé du revenu du travail, mixte et du capital soustrait des contributions obligatoires (impôts, taxes et cotisations sociales) puis de l'addition de la redistribution (aides versées à ceux dans le besoin).

De ce fait, nous nous intéressons sur ces inégalités de revenus, et plus particulièrement en France et aux États-Unis. Notre questionnement se portera sur cette question : quelles sont les causes de ces inégalités de revenus en France et aux États-Unis et comment ces états limitent cet écart ?

Pour cela, nous verrons dans un premier temps les facteurs de ces inégalités de revenus en France et aux États-Unis ; puis dans un second temps, nous mettrons en évidence les moyens mis en œuvre en France et aux États-Unis pour équilibrer ces inégalités de revenus.

I – Les facteurs de ces inégalités de revenus en France et aux États-Unis.

Dans un premier lieu, les inégalités de revenus et de patrimoine en France et aux États-Unis représentent des facteurs non négligeables. En effet, les chiffres des WID WORLD en 2018 viennent justifier cette affirmation. Entre 1980 et 2014, la part de revenus détenue par les 10% les plus aisés français représentait 32,6% du revenu national, tandis que celle des 50% les plus pauvres s'élevait à 22,5%. En comparaison, la part de revenu détenue par les 10% les plus aisés aux États-Unis représentait environ 47% du revenu national, tandis que celle des 50% les plus pauvres s'élevait à environ 12%. Ces écarts sont considérables : d'une part entre ces deux catégories ; d'autre part entre ces deux états en raison du taux de fiscalité plus élevé en France. Il en est de même sur les inégalités de patrimoine où là encore les écarts sont affolants. Quand 1% les plus aisés en France détenaient 23,4% du patrimoine total en 2014, aux États-Unis ils détenaient pas loin de 40%. De même, pour les ménages les 50% les plus pauvres, ils en détenaient 6,3% contre un pourcentage quasi nul aux États-Unis. Ces chiffres sont bien la preuve de ces inégalités de revenus.

Par ailleurs, les revenus de travail représentent une part conséquente en France. En effet, selon des chiffres de 2012, le facteur travail est à l'origine de plus de 85% des revenus des ménages disposant de moins de 50 000 € par an et par adulte, ce qui prend en compte une très grande majorité de la population française (80%). Aussi, leur revenu du capital ne représente qu'une part très faible de leurs revenus. À contrario, le facteur capital est de 60% pour les 1% les plus riches et jusqu'à plus de 80% pour les 0,01% des plus riches. De plus, selon les chiffres de l'INSEE en 2018, les revenus du patrimoine représentent 2,8% pour les revenus des ménages inférieurs au premier décile contre 24,5% pour ceux dont les revenus sont supérieurs au neuvième décile. Ces inégalités de revenus sont d'autant plus marquantes quand on sait que le revenu disponible annuel moyen du premier décile s'élève à 12 700 € contre 88 350 € pour le neuvième décile. Parallèlement, pour comparer les chiffres de la France à ceux des États-Unis, le rapport interdécile de notre pays est de 3,4 en 2014 contre 6,4 aux États-Unis, ce qui représente pas loin du double. Mais comment expliquer cet écart ? La raison principale est due notamment aux systèmes différents mis en place par ces deux états que nous découvrirons ultérieurement.

Dans un second lieu, la hausse des très hauts revenus est due à plusieurs éléments, et pas seulement aux revenus du capital. Bien que cette hausse en France ait beaucoup augmenté, elle n'égale pas encore celle des États-Unis. Toutefois, cette nette augmentation accentue de plus en plus les inégalités au États-Unis. En somme, l'internationalisation des débouchés, les changements intervenus dans les modes de communication et de production expliquent cette hausse de rémunération. Nous pouvons ajouter que ces facteurs favorisent les ménages

les plus innovants, talentueux ou diplômés puisqu'il leur est plus aisé d'obtenir des revenus de plus en plus élevés et donc d'accéder au revenu du capital... Ce phénomène est appelé « effet superstar ». De plus, la taille et la valeur de l'entreprise joueraient un rôle dans ces inégalités puisque tous ne peuvent avoir accès à ces places prestigieuses. Toutefois, certains secteurs comme celui de la finance s'en justifient : la déréglementation financière a accru la complexité des tâches, demandant ainsi des travailleurs plus qualifiés, et donc une hausse de rémunérations. Aux États-Unis, le secteur financier est à l'origine de 15 à 20% de la hausse des inégalités depuis 1980.

Ainsi, tous ces nombreux facteurs ont un rôle dans cette hausse des inégalités de revenus mais que font les états pour restreindre l'écart entre les plus riches et les plus pauvres ?

II – Les moyens mis en œuvre pour équilibrer ces inégalités de revenus en France et aux États-Unis.

Tout d'abord, la France a mis en place des prélèvements de cotisations, impôts et transferts sociaux, qui auraient été moins efficaces ces 30 dernières années pour réduire les inégalités, pour autant, notre pays reste plus égalitaire. En effet, ce système social et fiscal, consistant à prélever aux plus riches afin de redistribuer aux plus pauvres permet de réduire quelque peu l'écart entre ces deux catégories. Pour accentuer cet effet, une politique de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires a été mise en place à partir de 1993 ainsi qu'une hausse de la taxation du capital pour les plus riches (près de 40% pour P99,99 en 2018).

Pour autant, l'écart ne diminue pas aux États-Unis suite à des inégalités de départ trop importantes. Pourtant, entre 1990 et 2018, le revenu avant taxes des 10% les plus riches en France équivaut à 7,1 fois celui des plus pauvres, avant de tomber à 5,5 après impôt. Pour les États-Unis, le ratio passe de 15,1 à 9,9 soit une baisse de 34% après impôts. Mais qu'est-ce qui justifie que le système redistributif français est plus efficace? L'impôt sur le revenu, progressif ne pèse que 4 points de PIB contre 10 outre-Atlantique. Mais l'impôt proportionnel, les taxes indirectes ou celles sur le carburant et le tabac représentent un poids important pour la France (près de 50%). Ainsi, le modèle social français contribue fortement à cette baisse d'inégalité. La France et les États-Unis dépensent tout deux près de 8% pour la santé, mais la France dispose en plus d'un système de Sécurité Sociale pour combler le manque budgétaire. Aussi, la France dépense plus de 90% dans l'éducation par rapport au financement public, contre un peu moins de 70% en 2000 pour les États-Unis. Ainsi les français disposent d'un accès à l'université, quel que soit leur catégorie, moins cher qu'aux États-Unis. De plus, le SMIC limite la pauvreté de travail en France.

Par ailleurs, en outre-Atlantique a été mis en place l'impôt progressif. Un impôt qui tient compte du revenu de chacun. Or en 1980, les baisses d'impôts instaurées par le président républicain a favorisé aux plus aisés. C'est pourquoi, en Europe, les recettes fiscales sont plus élevées afin que les moins riches ne soient pas lésés. En France, elle s'établissait à 45,6% en 2017 et justifiait ce pourcentage important par un système de protection sociale et de dépenses plus généreux qu'aux États-Unis. Ainsi, l'assurance-chômage, l'accès à la santé et aux aides sociales limitent les écarts de revenus en France, et ce là où les États-Unis manquent encore.

En conclusion, les inégalités de revenus sont dues aux écarts de revenus importants. En effet, toutes les catégories sociales ne disposent pas du même revenu primaire et donc du revenu disponible. Ainsi, ceux disposant d'un capital et possédant des diplômes seront majoritairement moins impactés dans leur vie quotidienne que les autres. Pour éviter au maximum cette situation, la France et les États-Unis ont mis en place des systèmes redistributifs pour égaliser équitablement les revenus de chacun, auquel la France prône fièrement son système de protection sociale qui lutte efficacement contre les inégalités de revenus.

Seulement, les fiscalités mises en place par les états sont-elles toujours équitables et justifiées ?

Copie lauréate n°2 : Wiam ASSI

La France est l'un des pays où le taux d'inégalités est le plus réduit. Cela s'explique par une redistribution horizontale (maintenir les ressources financières des ménages face aux risques sociaux : chômage, maladie...), verticale (réduire des inégalités grâce à la progressivité des impôts par exemple) et des transferts sociaux très importants. Pourtant, les cotisations, impôts et transferts sociaux en France ont été moins efficaces ces trente dernières années pour réduire les inégalités qu'ils ne l'ont été au États-Unis avec un taux de réduction des inégalités après impôt de 23% pour la France contre 34% pour les États-Unis. Ce constat a de quoi surprendre puisque dans le

même temps la France reste bien plus égalitaire. Cela nous amène à se demander si la réduction des inégalités repose-t-elle seulement sur le système fiscal et les transferts sociaux du pays pour répondre à la question. Nous allons voir dans un premier temps que la fiscalité joue un rôle très important dans la réduction des inégalités et dans un second temps nous verrons que les dépenses publiques peuvent être plus déterminantes que les transferts sociaux et la fiscalité pour réduire les inégalités.

La fiscalité joue un rôle très important dans la réduction des inégalités.

En France, on remarque une forte inégalité des niveaux de vis. En effet, en 2016 les 10% les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 11 040 € tandis que les 10% les plus riches ont un niveau de vie supérieur à 37 590 €. Ce qui nous fait un écart de 26 530 €. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs, notamment les inégalités de revenus et de patrimoine. En effet, en 2014 en France, la part de revenus détenue par les 10% les plus aisés représentait 32,6% du revenu national, tandis que 50% les plus pauvres s'élevait à 22,5%.

On remarque la même situation inégalitaire pour le patrimoine aussi. Les ménages les 1% les plus aisés détenaient en 2014 23,4% du patrimoine total, tandis que les ménages les 10% les plus pauvres en détenaient que 6,3% car leur revenu ne leur permet pas d'épargner ou d'investir. Cela s'explique par la forte séparation du marché du travail, les 50% les plus pauvres ont souvent des contrats de travail de nature atypique (CDD, temps partiel, intérim), ce qui ne leur assure pas une stabilité professionnelle et un salaire suffisant pour subvenir à tout leur besoin et donc un réel danger face aux risques sociaux (maladie, chômage, vieillesse).

Pour réduire les inégalités, l'État intervient avec deux logiques, une logique d'assistance et une logique d'assurance. Pour réduire les inégalités de revenus, l'État a mis en place un impôt sur le revenu progressif. Cet impôt consiste à faire varier le taux d'imposition selon le revenu (entre 0% et 45%), plus le salaire est élevé, plus le taux d'imposition est important. L'état impose aux plus riches un impôt sur le patrimoine également. Ces impôts sont versés ensuite sous forme de prestation aux ménages qui font face aux risques sociaux. Ces prestations constituent 47,6% du revenu disponible des 10% les plus pauvres et ainsi cela permet de réduire les inégalités de revenus.

Aux États-Unis, on a également des inégalités de revenus et de patrimoine qui sont encore plus accentués qu'en France. La part de revenus détenus par les 10% les plus riches est de 46% du revenu national, tandis que pour les 50% les plus modérés elle est de 5%. Ces inégalités sont encore plus creusées en ce qui concerne le patrimoine. Pour le niveau de vie on a un rapport interdécile de 6,3% contre 3,4% pour la France. Cependant les cotisations, impôts et transferts sociaux en France ont été moins efficaces ces dernières années pour réduire les inégalités qu'ils ne l'ont été aux États-Unis. Cela s'explique étonnamment par un système fiscal et social américain plus redistributif que son équivalent français qui contribue à diminuer les inégalités de 34% après-impôts contre 23% pour la France. De plus l'impôt sur le revenu progressif aux États-Unis pèse 10 points sur le PIB alors qu'il ne pèse que 4 points en France.

Les dépenses publiques sont plus déterminant de la réduction des inégalités que la fiscalité et les transferts sociaux.

Si notre système est en revanche plus égalitaire que celui des États-Unis avant redistribution et taxes, cela tient à notre modèle social, c'est-à-dire tous les autres leviers contribuent à limiter les écarts de revenus, l'accessibilité du système éducatif nettement moins cher qu'aux États-Unis et qui est pris en charge à 90% par l'état contre 72% aux États-Unis. La qualité de notre système de santé, la France consacre 8,5% de son PIB pour des dépenses de santé qui sont majoritairement publics contre 7,9% pour les États-Unis mais avec une majorité privée (paiements directs). Et finalement le SMIC qui limite la pauvreté au travail en imposant un salaire minimum aux employeurs : ce qui n'est pas le cas au États-Unis puisque la négociation des salaires se fait entre l'employeur et l'employé sans aucune intervention de l'état.

Ainsi pour conclure nous pouvons voir que la réduction des inégalités ne repose pas seulement sur le système fiscal. Au contraire les dépenses publiques en amont de la formation des revenus peuvent jouer un rôle plus déterminant dans la réduction et inégalités et c'est ce qui donne l'avantage à la France et aux français face aux grandes puissances tel que les États-Unis par exemple.

Copie lauréate n°3 ex-aequo : Lucie GASNIER

Depuis 1980, les États-Unis et la France font face à une montée des inégalités entre les plus riches et les plus pauvres. Malgré leur même exposition à la mondialisation et leur même pénétration technologique, la bourbe des inégalités permet de constater que ces inégalités se sont creusées plus vite et plus fortement sur le sol américain ces trente dernières années. Il convient de se demander qui de la France ou des États-Unis réduit le plus efficacement les inégalités de revenus. Pour répondre à cela, nous analyserons d'abord les inégalités qui surviennent et leurs sources, puis nous verrons quel système est mis en place pour y répondre. Enfin nous étudierons les conséquences du système redistributif.

I – Les inégalités persistent depuis 1980.

En premier lieu, on constate grâce à une étude de l'INSEE, que le premier décile (qui correspond aux 10% des ménages les plus pauvres en France) a un niveau de vie inférieur à 11 040 € en 2016. Le décile 9 (qui correspond aux 10% des ménages les plus riches en France) perçoit plus de 37 570 € par an. On peut voir qu'entre 2000 et 2010, ces inégalités ont stagné car le rapport interdécile est passé de 3,5 à 3,4 en 16 ans. Quant aux États-Unis, le rapport interdécile est passé de 5,4 en 2000 à 6,3 en 2016, ce qui veut dire que les plus riches gagnent de plus en plus, et les plus pauvres gagnent de moins en moins au fil du temps. En 2018, les riches américains détiennent 47% du revenu global de leur pays et 80% du marché boursier appartient aux 10% les plus riches. La finance joue donc un rôle dans la montée des inégalités car les plus riches ont les moyens financiers de devenir encore plus riches (ils ont les moyens d'acheter des actions en bourse par exemple). La preuve : la moitié la plus pauvre de la population a une part du revenu global qui est passée de 20% en 1980, à 12,5% en 2016. Mais quelle est la cause de ces inégalités de revenus disponibles ? La plus forte différence de rémunération. En effet, les hauts revenus du travail ont beaucoup augmenté en France, mais surtout aux États-Unis ou encore, au Royaume-Uni. Cette augmentation des hauts revenus peut s'expliquer par l'avancée technologique qui facilite la production et la communication, ce qui laisse place à l'effet « superstar » : L'entreprise obtient des revenus de plus en plus élevés sans avoir à augmenter le prix du bien vendu car une fois le bien produit, il n'est pas couteux de le reproduire. De plus, le niveau de fiscalité est à l'origine de la forte différence de rémunération car, aux États-Unis, lorsque le taux d'imposition des hauts revenus est le plus bas, les dirigeants peuvent négocier des hausses de salaire car ils ne payeront que peu de taxes / impôts.

S'ajoute à tout cela, l'éducation payante aux États-Unis avec des frais de scolarité en hausse constante depuis 1980. Les plus pauvres n'ont pas les moyens de payer des études à leurs enfants, ce qui ne permettra pas à ces derniers d'étudier afin de trouver plus tard un travail bien rémunéré. En France, l'éducation est gratuite, mais grâce à quel système ?

II – Le système de redistribution passe par la fiscalité.

La fiscalité, c'est l'ensemble des mécanismes utilisés par un pays afin de récolter de l'argent en vue d'une redistribution. Cela correspond donc aux prélèvements obligatoires, aux impôts et aux taxes. En France la fiscalité est plus élevée qu'aux États-Unis car elle représente une part de 45,6% du PIB contre 26% sur le sol américain. La protection sociale, qui aide les ménages à faire face aux risques sociaux (augmentation des dépenses ou baisse des revenus liés à la maladie, le chômage ou encore la maternité) est donc plus généreuse en France. C'est grâce à cela que l'éducation est gratuite en France, elle est financée à 90% par l'état. Le système social et fiscal français est plus progressif qu'au États-Unis (bien que les américains ont inventé le système d'impôt progressif) car les cotisations sociales sur les bas salaires sont réduites et les taxes sur les plus haut salaires sont augmentées. L'impôt sur le revenu est un impôt progressif car on le paye en fonction de son niveau de revenu, 50% des ménages français ne payent pas cet impôt. La redistribution a un effet horizontal qui profite à tous : les plus jeunes payent pour les plus vieux, ceux en bonne santé payent pour les malades. La redistribution se fait également de façon verticale et plus ciblée : les ménages les plus pauvres touchent des aides en provenance des ménages les plus riches. Donc l'Assurance chômage, l'accès à la santé, les aides sociales, l'accès à l'éducation limitent les inégalités de revenus observés avant l'impôt de transfert.

III – La redistribution permet-elle de réduire les inégalités ?

Le système redistributif américain a été plus efficace qu'en France car il a réduit les inégalités de 34% en 30 ans contre 23% en France. Même si la redistribution américaine est plus efficace, les États-Unis restent un pays bien plus inégalitaire que la France. La redistribution est efficace grâce aux prélèvements obligatoires comme l'impôt sur le revenu, la TVA, la taxe sur le carburant ou sur le tabac. Mais les revenus des plus pauvres sont aspirés par ces impôts et taxes. En 2018, les individus du premier décile consacrent 24% de leur revenu avant impôts aux cotisations sociales. En revanche, grâce à cela, pour les 10% des ménages dont le niveau de vie est plus bas, 47,6% de leur revenu disponible est composé de prestations sociales. Les 10% les plus riches n'ont qu'une part de 0,5% de prestations sociales dans leur revenu disponible.

Pour conclure, le système de redistribution des États-Unis est plus efficace qu'en France, mais les inégalités y sont plus nombreuses. La redistribution permet l'accès à la culture et à la santé de façon gratuite tout en réduisant petit à petit les inégalités.

Copie lauréate n°3 ex-aequo : Coralie MONNIER

Les États-Unis pourront-ils toujours se réclamer du rêve américain face à l'Europe ? La courbe des inégalités permet d'en douter.

En effet, en France comme aux États-Unis apparaissent d'importantes inégalités de revenus. Il existe plusieurs types de revenus, le revenu du travail et le revenu du patrimoine par exemple. Cependant, une grande majorité de la population ne dispose pas de revenu du patrimoine et le revenu du travail est alors le facteur discriminant.

Afin de répondre à la question suivante : quelles sont les inégalités de revenus entre la France et les États-Unis, nous comparerons dans un premier temps les inégalités entre ces deux pays, puis, dans un second temps, nous verrons quels systèmes sont mis en place pour ces inégalités et leur efficacité.

I – Les inégalités de revenus entre la France et les États-Unis.

Tout d'abord, entre 1980 et 2014, nous constatons que les inégalités de revenus sont plus fortes aux États-Unis qu'en France. En effet, en 2014 aux États-Unis, la part de revenus détenue par les 10% les plus aisés représentait environ 47% du revenu national, tandis que celle des 50% les plus pauvres s'élevait à environ 5%. Cela représentait un écart de 42 points entre les 10% les plus aisés et les 50% les plus modestes. Cependant, en France, cet écart ne s'élevait « seulement » à 10 point (document 4).

Ensuite, en 1980, le « top 1 » des américains et européens les plus riches détenait alors environ 10% du revenu (national ou régional). Si cette part est montée jusqu'à 12% en Europe en 2016, elle a doublé aux États-Unis en passant à 20%. Cette augmentation a creusé davantage le fossé entre les plus riches et les plus pauvres et notamment aux États-Unis (document 3).

Concernant le revenu du patrimoine, en 2014 en France, les ménages des 1% les plus aisés détenaient 23,4% du patrimoine total, tandis que les 50% des ménages les plus pauvres détenaient 6,3%. Si ces chiffres représentent d'importantes inégalités, il en est d'autant plus pour les États-Unis, dont les ménages des 1% les plus aisés détenaient 23,4% du patrimoine total contre 0% pour les 50% des ménages les plus pauvres. Malgré d'importantes inégalités en France, ces dernières restent inférieures à celles des États-Unis (document 4).

De plus, l'évolution du rapport interdécile qui mesure les disparités entre les plus riches et les plus pauvres (soit D9 et D1), demeure stable en France. En effet, entre 2000 et 2016, il s'élève à environ 3,5. Tandis que, celui des États-Unis a augmenté durant cette période en passant de 5,4 en 2000 à 6,3 en 2016. Cela signifie que le niveau de vie des 10% les plus aisés (D9) vaut 6,3 celui des plus modestes (D1) (document 1).

Donc, même si ces inégalités restent importantes du côté des deux pays, la France reste plus égalitaire que les États-Unis. Ainsi, pour réduire ces inégalités, des systèmes sont mis en place comme la redistribution.

II – L'efficacité de la redistribution.

Face à ces inégalités, l'État met en place un système de redistribution. La redistribution s'opère en deux étapes : premièrement, en prélevant une partie des revenus des ménages sous forme de prélèvements obligatoires (impôts, cotisations sociales), puis en reversant une partie de la somme perçue sous forme de revenu de transfert (allocation chômage...).

Ainsi, pour les 10% des ménages dont le niveau de vie est le plus bas, 47,6% de leur revenu disponible est constitué de prestations sociales. Tandis que pour les 10% les plus aisés, leur revenu n'est composé que de 1,2% de prestations sociales. Donc la redistribution réduit les inégalités de niveau de vie en France.

Cependant, nous relevons une faiblesse du modèle français. En effet, le système fiscal en France a une efficacité relativement limitée du fait de la prédominance de la TVA par rapport à d'autres impôts plus progressifs comme l'impôt sur le revenu. Le taux de l'impôt progressif s'élève avec l'augmentation sur le revenu (impôt sur le revenu). Tandis que l'impôt proportionnel augmente proportionnellement à la valeur imposée (TVA). Cependant, la TVA jugée impôt « indolore » représente 50% des recettes fiscales de l'État contre 21% pour l'impôt sur le revenu (document 6). De plus, d'autres inégalités apparaissent entre la France et les États-Unis, des inégalités au niveau de l'offre des services publics. Les dépenses de santé publique sont équivalentes entre le France et les États-Unis, environ 9%. En outre, concernant les dépenses volontaires, c'est à présent le système des États-Unis qui comporte une faiblesse. En effet, ces dépenses représentaient 16% contre 12% pour la France. Ce système de santé des États-Unis ne prend pas en charge de nombreux frais médicaux (document 9).

Puis, on relève également des inégalités au niveau de l'éducation qui est un facteur d'inégalités aux États-Unis. Tandis que l'accès à l'éducation est gratuit en Europe, les enfants américains issus des milieux les plus modestes ont difficilement accès à des universités dont les frais de scolarité sont très onéreux (document 3). De plus les dépenses de l'éducation aux États-Unis en 2008 représentaient 71% contre 90% pour la France. Donc, l'accès difficile pour les jeunes américains à l'éducation entraîne l'insuffisance de formation et de compétences et ainsi suppose un futur revenu faible. C'est un cercle vicieux (document 10).

Pour conclure, les États-Unis et la France comportent d'importantes inégalités au niveau du revenu du travail et du patrimoine. Cependant, les disparités entre les plus aisés et les plus pauvres sont plus importantes aux États-Unis. Malgré une faiblesse du système fiscal français, le système d'éducation et de santé en France réduit davantage les inégalités que celui des États-Unis.